

DIMITRIOS C. SAMSARIS

LES THRACES DANS L'EMPIRE ROMAIN D'ORIENT

(ASIE MINEURE, SYRIE, PALESTINE ET ARABIE)

*Etude ethno-démographique et sociale**

NOTES PRELIMINAIRES

Etat actuel des recherches. La présence («diaspora») thrace dans l' Empire romain d'Occident a été déjà fait l'objet des recherches importantes de sorte que l'on pourrait considérer ce phénomène bien étudié¹. Au contraire, on n'a pas encore étudié dans son ensemble la présence thrace dans l'Empire romain d'Orient -bien entendu *extra fines provinciarum Thraciae Moeslaeque*. Concrètement pour cette partie de l'Empire on n'a jusqu' à présent que seulement l'ouvrage de Velkov - Fol concernant l'Egypte², ainsi que mon rapport préliminaire pour la Macédoine³ et en outre un rapport synoptique de Mitchell

* Communication au «VI^e Symposium International de Thracologie» (Florence, 18-21 mai 1989).

1. Voir notamment Al. Fol, «Les Thraces dans l'Empire romain d'Occident (I^e-III^e siècle)», *Godišnik na Sofijskija Universitet* (Filosofsko - Istoričeski fakultet), tom LVIII, kn. III, Sofija, 1965, pp. 229-310, tom LXI, kn. III, Sofija, 1968, pp. 1-17 et tom LXII, kn. III, Sofija, 1969, pp. 196-273. Idem, «Noms propres et noms de lieux thraces dans l'Empire romain d'Occident (Corrigenda)», *Pulpudeva 2* (Semaines philippopolitaines de l'histoire et de la culture thrace, Plovdiv, 4-19 octobre 1976), Sofia, 1978, pp. 41-42. H.-G. Pflaum, «Pannoniens et Thraces en Afrique du Nord romaine à l'époque du Haut-Empire», *Pulpudeva 2*, pp. 53-67. J. E. Bogaers, «Thrakische Hulptroepen in Germania Inferior», *Oudheidkundige Mededelingen* 55(1974) 198-220. G. Alföldy, «Die Hilfstruppen in der röm. Prov. Germania Inferior», *Eptgr. Studien* 6, 1978. M. Le Glay, «Les Thraces dans les Gaules et les Germanies», *Pulpudeva 4* (Plovdiv, 3-17 octobre 1980), Sofia, 1983, pp. 39-50. Dim. Samsaris, «Relations entre la péninsule Balkanique et l'Afrique romaine (Population et onomastique balkanique en Afrique)», *L'Africa romana* (Atti del V convegno di studio, Sassari, 11-13 dicembre 1987), pp. 403-430.

2. V. Velkov - Al. Fol, *Les Thraces en Egypte gréco-romaine*, dans la série «Studia Thracica», n° 4, Sofia, 1977. Cf. des mêmes auteurs, «Les Thraces en Egypte gréco-romaine. La littérature et la méthode», *Pulpudeva 2*, pp. 46-52.

3. Dim. Samsaris, «Les Thraces dans la province romaine de Macédoine», *VI^e Symposium International des Etudes Balkaniques*, Moscou, 18-22 octobre 1988» (les Actes sous presse).



concernant en général l'onomastique (thrace, grecque et romaine) de Mysie¹.

A cet égard, c'est évidente la lacune existant dans la bibliographie internationale pour ce qui concerne l'Empire romain d'Orient. C'est justement cette lacune que je me propose d'aborder ici au point de vue non prosopographique mais ethno-démographique et sociale, car ce sujet présente un intérêt particulier pour l'histoire et la démographie non seulement de la Thrace mais aussi des provinces romaines d'Orient.

Cadre géographique et chronologique. Avant d'aborder notre sujet, il convient de remarquer que notre enquête concerne la région vaste s'étendant entre les côtes micrasiatiques (égéenne et pontique) et les déserts de Syrie et d'Arabie; ainsi nous laissons à côté le territoire de la Grèce actuelle pour lequel nous avons commencé, il y a quelques ans, à préparer une étude spéciale qui va à paraître prochainement². Autrement dit, la région qui nous intéresse ici comprenait, d'après la division administrative de l'Empire romain, les provinces romaines d'Asie, de Bithynie-Pont, de Galatie, de Cappadoce, de Lycie-Pamphylie, de Cilicie, de Syrie, de Judée (Palestine) et d'Arabie. A remarquer que l'on suit la division en provinces avec les limites fixées au milieu du II^e s. ap. J.-C., tenant compte pourtant des anciennes régions ethniques.

Au point de vue chronologique, notre recherche commence dès 133 av. J.-C., étant l'an de fondation de la province d'Asie, et elle arrive jusqu' à l'époque du Constantin de Grand; c.-à-d. on traite le processus du phénomène en question au cours presque quatre siècles, bien que la plupart des documents relatifs datent dès l'époque impériale.

Documentation. Dans notre cas les témoignages relatifs fournis par les sources littéraires et numismatiques sont trop peu; de même, il manque les données archéologiques (comme p.ex. des reliefs du Cavalier thrace (?) etc.). Or, dans l'état actuel de notre documentation, c'est à l'épigraphie que nous devons notamment d'avoir connu la présence des Thraces. Le matériel épigraphique consiste, dans sa majeure partie, des inscriptions grecques et d'un peu nombre des inscriptions latines et bilingues (latino-grecques). De plus, sauf quelques inscriptions publiques, toutes les autres sont privées (ex-voto et surtout funéraires).

Puisque la plus grande partie de la matière est tirée des inscriptions, le manque d'un Corpus fait impossible l'idée d'épuiser tous les cas du phénomène

1. St. Mitchell, «Onomastic Survey of Mysia and the Asiatic shore of the Propontis», *Pulpudeva*

2, pp. 119-127.

2. Voir plus haut, p. 5, note 3.



en question et surtout d'avancer par la pratique de la méthode statistique. D'ailleurs, on trouve aussi des problèmes chronologiques — quelques fois insolubles — à propos de certaines inscriptions disparues ou non datées par leurs éditeurs; et c'est pour ça que l'on est obligé de les exclure.

Problèmes méthodologiques. Il est vrai que l'étude du phénomène en question implique beaucoup de difficultés pour deux raisons principales: 1° parce qu'on ne dispose pas de témoignages immédiats; 2° parce qu'on a déjà quitté, à l'époque romaine, l'usage de juxtaposition, après le nom (patronyme), de l'ethnique «Θραξ» (= Thrace)¹, qui a d'ailleurs perdu pratiquement sa valeur ethnique à en juger par les exemples attestés dans d'autres régions². Par conséquent dans la plupart de cas on est obligé de se baser, au point de vue méthodologique, presque exclusivement sur l'anthroponymie, étant donné qu'elle consiste sans doute «un miroir de l'histoire ethnique et sociale d'un pays»³.

Certes les résultats de cette méthode, fondée sur les données anthroponymiques, ne sont pas tellement efficaces. Et cela, parce qu'il ne peut pas reconnaître qu'un nombre trop restreint de personnes d'origine thrace, y compris les Thraces immigrants de l'Orient en péninsule Balkanique. Autrement dit, on peut reconnaître seulement les personnages qui ont résisté à leur assimilation complète et ils insistent, au cours des siècles, à l'ancienne tradition familiale portant des noms (un ou deux) thraces qui servent à nous comme indices de leur origine. Or, on comprend bien que nous échappent — nécessairement — par cette méthode la plupart de personnages d'origine thrace qui ont été complètement hellénisés sans conserver aucune trace de leur identité ethnique; parmi ceux-ci on reconnaît seulement un trop peu nombre; ce sont des personnages avec des noms grecs qui font des dédicaces à dieux portés une épithète (toponymique?) thrace. De plus, quand on s'engage en général dans l'étude de l'onomastique d'une région se voit toujours confronté au même problème démographique; c'est celui du nombre des noms, dont on dispose, par rapport à l'importance numérique de la population.

Enfin, il est à noter qu'on a plusieurs fois contesté la certitude de cette méthode; les objections principales sont deux et elles concernent d'une part l'aspect linguistique et d'autre part la valeur ethnique de l'anthroponymie (thrace). Or, tenant compte de nouvelles analyses linguistiques, il faut mettre

1. Cf. Velkov - Al. Fol, *Les Thraces en Egypte*, p. 19.

2. Cf. A. Fol, «Noms propres et noms de lieux thraces», p. 41.

3. Voir L. Robert, *Noms indigènes dans l'Asie-Mineure gréco-romaine*, 1^{er} partie, Paris, 1963, p. 523.



à part tous les personnages avec des noms, dont l'origine thrace a été montrée fautive ou beaucoup contestable. Il s'agit principalement des noms qu'ils peuvent être considérés à la fois thraces et étrangers (grecs, romains, orientaux) à cause de leur ressemblance phonétique¹.

Quant au deuxième problème, on a proposé à juste titre qu'il doit se rendre toujours compte le «milieu» géographique, historique, culturel et linguistique d'un nom de personne thrace afin d'affirmer sa «nationalité»². Mais dans notre cas il n'est pas possible de reconstituer ce «milieu» à chaque fois et pour toute l'étendue de la région qui nous intéresse; et cela bien sûr à cause du grand progrès de l'hellénisation déjà dès l'époque préromaine. Cependant il existe, au moins pour une partie de la région, des témoignages précieux (géographiques, historiques, toponymiques etc.) qui attestent bien l'existence d'un substrat préromain de population thrace.

D'autre côté, il est difficile de partager l'opinion³, selon laquelle un Grec (Macédonien) pourrait adopter un nom thrace⁴; cela pourrait arriver, à mon avis, seulement dans les cas où l'on a des descendants de mariages mixtes entre Grecs et Thraces⁵. On ne peut pas toutefois exclure de notre enquête tels personnages de double origine (grecque et thrace), ainsi que les descendants de mariages mixtes entre des Thraces et des indigènes (Lyciens, Cariens etc.).

A mon sens, la «symbiose» ethnique de longue durée a conditionné aussi la «symbiose» onomastique attestée d'une manière claire par l'épigraphie. En d'autres termes, il existe certes un lien entre l'anthroponymie et l'appartenance ethnique; ça veut dire que la persistance des noms thraces est une preuve de la présence de cet élément ethnique.

POPULATION ET ONOMASTIQUE THRACE

1. Province d'Asie. Comme on sait, la province romaine d'Asie comprend dans son territoire les anciens pays de Mysie, de Lydie, de Carie, de Phrygie et aussi la région côtière de l'Ionie. Donc, en voyant séparément chacun de ces pays, on constate que la plupart des Thraces se rencontrent en Mysie.

1. Voir G. Mihailov, «Population et onomastique d'Asie Mineure en Thrace», *Pulpudeva* 2, p. 69; idem, «Les noms thraces dans les inscriptions des pays thraces», *L'onomastique latine* (Colloque international, Paris, octobre 1975), IV, p. 345.

2. Cf. V. Velkov - A. Fol, *Les Thraces en Egypte*, p. 11. A. Fol, «Noms propres», p. 41.

3. Voir L. Robert, *Noms Indigènes*, p. 218.

4. On n'a pas remarqué un tel cas dans toute la Thrace proprement dite en examinant le phénomène de l'hellénisation dans notre étude *L'hellénisation de la Thrace dans l'Antiquité gréco-romaine* (en grec), Thessalonique, 1980.

5. Pour des exemples en Thrace proprement dite, cf. D. Samsaris, *op. cit.*



D'après un témoignage intéressant de Strabon —s'il n'utilise pas ici une source antérieure—, on pourrait à son temps (?) distinguer l'affinité ethnique entre les populations habitant les deux côtes (européenne et asiatique) de Propontis, c.-à-d. en Thrace du sud-est et en Mysie-Bithynie. Le même auteur, en se basant cette fois à coup sûr sur des sources plus anciennes, remarque que les Thraces occupaient aussi le littoral asiatique de la Propontis et que la région autour du lac de Dascylitis —aux frontières entre la Mysie et la Bithynie— faisait partie du territoire de la ville de Byzantion¹; il s'agit évidemment d'un écho de la situation démographique antérieure (préromaine).

Le témoignage de Strabon est bien confirmé par les données anthroponymiques fournies par l'épigraphie. Ainsi, un nombre considérable de Thraces est attesté dans des inscriptions provenant de deux villes maritimes mysiennes, de Parion et de Cyzique. Concrètement sur une liste des marins trouvée à Parion —ancienne colonie mégarienne et ensuite romaine— sont mentionnés trois citoyens romains, membres de la même famille (?) portés le même nom thrace comme *cognomen*: Πόπλιος Ἀούιος Βειθυσ, Πόπλιος Ἀούιος Βειθυσ et Εὐτυχος Ἀούιος Βειθυσ².

De même, sur trois catalogues des preitaneis trouvés à Cyzique —ancienne colonie milésienne et après la conquête romaine *civitas libera*— et datés au II^e - III^e s.ap. J.-C., sont mentionnés trois Thraces: Σωσίας ὁ καὶ Κρισσιμος³, Περιγένης β' ὁ καὶ Σκοπανης⁴ et Ἰζαιος⁵. Deux autres catalogues (II^e et III^e s.ap. J.-C.), cette fois des mystes, font mention, entre d'autres, de deux personnages d'origine thrace: du prêtre Καρπος Καρπου⁶ et du myste Εὐτυχίων Εὐτυχίωνος Μαμουνης⁷. En plus, une inscription publique de Cyzique mentionne le Thrace Σκοπιας Θιβρου (?)⁸ et deux autres inscriptions nous font connaître le Thrace Μενδας Ζωσίμου⁹ et un citoyen romain d'origine thrace, Λ. Λουκκήιος Νεικηφόρος Ζηλα ὁ καὶ Ζωῖλος¹⁰. Enfin, dans une inscription d'Athènes (II^e - I^{er} s. av. J.-C.) on rencontre un personnage d'origine thrace, originaire de Cyzique, Ἀφροδίσιος Πανης¹¹.

1. Strab. XII, 8, 11, 576.

2. Voir P. Frisch, *Die Inschriften von Parion*, Bonn, 1983, pp. 10-11.

3. H. Lolling, «Inchrift aus Kyzikos», AM 13(1888) 304 A II 4.

4. J. Mordtmann, «Zur Epigraphik von Kyzikos», AM 6(1881) 46-47, n° 2.

5. J. Mordtmann, op. cit.

6. Th. Reinach, «Temple d'Hadrien à Cyzique», BCH 14(1890) 538.

7. Th. Weigand, «Inchrift aus Kyzikos», AM 26(1901) 121-125.

8. J. Mordtmann, «Zur Epigraphik von Kyzikos», AM 10(1885) 204, n° 30.

9. J. Mordtmann, «Zur Epigraphik von Kyzikos», AM 6(1881) 121, n° 4.

10. JHS 24(1904) 35, n° 52 b.

11. IG II², 9098.



Encore plus intensive et massive est manifestée la présence thrace dans le territoire de Cyzique. A cet égard, c'est très indicatif le fait que Plutarque cite un entier village thrace (Θρακία κώμη), près duquel avaient campé les Romains de Luculle¹. Les habitants du même village (Θρακιοκωμηῖται ou κατοικοῦντες Θρακίαν κώμην) sont mentionnés également dans une dédicace intéressante à Ζεὺς Χαλάσιος Σώζων trouvée au village actuel de Mahmun-köj, à l'ouest de l'ancien Panormos (Bandırma d'aujourd'hui)². Enfin, des inscriptions (funéraires et ex-voto) provenant du territoire de Cyzique —précisément des villages actuels de Tschinili Kiosk, de Mihaniona, d'Ermeniköj, d'Alexa, etc.— nous font connaître six paysans d'origine thrace: Αλλεῖς Πατᾶ³, Κοτυς Χρήστου⁴, Εμβίλος Δαου⁵, Λο[- - -] Μανης⁶, Μανης Τρόφιμος⁷ et Ενβειλος Ἐρέννιος Κρίατος⁸.

Ionie - Lydie. L'épigraphie atteste une contribution thrace dans la population de la ville de Smyrne et de son territoire. Ainsi, une inscription de cette ville, datée probablement vers la fin du II^e s. av. J.-C., nous fait connaître le Thrace Τηρης Διονυσίου⁹. Ce personnage devrait posséder une place considérable dans la société de la ville, si l'on juge du fait que le peuple (δῆμος) des Smyrniens lui rend des honneurs. De plus, dans une inscription funéraire bilingue (latino-grecque) trouvée dans le territoire de Smyrne —au village actuel de Burnabad— est mentionné un citoyen romain d'origine thrace; il s'agit de *L. Cestius Dolon*¹⁰. Un autre citoyen romain d'origine thrace, Κλαύδιος Στυρνιών, nous est aussi connu de son épitaphe trouvée à Ephesos¹¹. Dans une autre ville ionienne, Notion, situé entre Smyrne et Ephesos, on rencontre un personnage d'origine thrace, comme le montre son patronyme, [Ε]ἰκαρος Σευθου, qui était membre de l'aristocratie locale, si l'on juge de sa qualité de chorège¹².

On constate également l'existence d'un élément ethnique thrace dans la population des villes lydiennes de Sardes et de Philadelphie, au pied de Tmôlos.

1. Plut. Luc., IX, 2.

2. JHS 24(1904) 21, n° 4.

3. J. Mordtmann, «Inchriften aus dem Tschinili Kioesgk», AM 10(1885) 29-20, n° 7.

4. Op. cit.

5. JHS 24(1904) 33, n° 49 b.

6. J. Mordtmann, «Zur Epigraphik von Kyzikos», AM 6(1881) 42, n° 1.

7. J. Mordtmann, «Zur Epigraphik von Kyzikos», AM 10(1885) 208, n° 31.

8. JHS 25(1905) 60, n° 22.

9. G. Petzl, *Die Inschriften von Smyrna*, Bonn, 1982, op. 26, n° 85.

10. CIL, III, 416.

11. *Forschungen in Ephesos III*, p. 132, n° 46.

12. ÖJh 15(1912) 51, n° 18.



Concrètement dans une inscription de Sardes¹ est mentionné le Thrace Μοκαπολις, père de Θράσων, et dans une épitaphe de Philadelphie² le Thrace Δενδοπορις, mari d' Ἀρτεμιδώρα Πλουτίωνος.

Carie et Phrygie. Une dédicace à un empereur, trouvée à Aphrodisias de Carie, située au cours supérieur du fleuve Méandros, mentionne la nation (tribu) des Thraces *Bessoï* (ἔθνος Βησσῶν)³; c.-à-d. nous avons ici une présence thrace en masse, peut-être des vétérans (ou de leurs descendants?). Un autre Thrace portant le nom Σαδαλας est mentionné dans une inscription trouvée à Sebastopolis de Carie⁴, au cours supérieur du fleuve d'Indos. Enfin, grâce à une inscription funéraire bilingue (latino-grecque) provenant du village actuel de Κοçak⁵, on connaît le Thrace Σειτας qui vivait dans le territoire de la ville phrygienne d'Eumeneia (la moderne Işikli); d'après le témoignage de l'inscription, il était affranchi de C. Arruntius f. Vel. Arabus.

2. Province de Bithynie - Pont. Parmi toutes les provinces, dont nous nous occupons, c'est celle-ci de Bithynie-Pont pour laquelle nous avons la plus riche documentation relative à l'existence d'un élément thrace de population. Spécialement pour la population thrace de la Bithynie il faut d'abord rappeler le témoignage précieux de Strabon cité plus haut en parlant de la Mysie. Ensuite, on peut ajouter une série des toponymes thraces attestés par des sources d'époque romaine en Bithynie; tels sont les toponymes suivants: Ἀρβιλανῶν κώμη⁶, Βρύλλιον⁷, Brunca⁸, Γέρμη⁹, Δραδιζα¹⁰, Σεροα¹¹, Κουσανκίς¹², Λαμνεῖς¹³, Λίβυσσα¹⁴, Μόδρα¹⁵, Μόκατα¹⁶, Πρηπανῶν κώμη¹⁷, Σητοί¹⁸,

1. Voir L. Robert, *Noms indigènes*, pp. 82-83, 218-219.

2. Ph. Le Bas - W. Waddington, *Inscriptions grecques et latines recueillies en Asie Mineure*, Paris, 1870 (réimpression: Hildesheim - New York, 1972), p. 658.

3. J. M. Reynolds, «New evidence for the Imperial Cult in Ioulio-Claudian Aphrodisias», ZPE 43(1981) 317-327, n° 18 [= AE 1982, n° 892].

4. Voir L. Robert, *op. cit.*, p. 218.

5. SEG 28(1978) 321, n° 1123.

6. J. Mordtmann, «Inscripfen aus Bithynien», AM 12(1887) 170, n° 2. 17(1894) 163, n° 2.

7. Plin. N.H., V, 144. Steph. Byz. s.v.

8. Itin. Hieros. 572, 6.

9. Steph. Byz. s.v.

10. J. Mordtmann, *op. cit.*, n° 1.

11. Anon. Rav. 112, 7. Tab. Peut. IX, 3/4.

12. BCH 24(1900) 425, n° 140.

13. BCH 24(1900) 415, n° 111.

14. Ptol. V, 5, 3. Plin. N.H., V, 148. Paus. VIII, 11, 11. Steph. Byz. s.v.

15. Strab. XII, 3, 7.

16. Steph. Byz. s.v.

17. J. Mordtmann, *op. cit.*, p. 172, n° 3.

18. Steph. Byz. s.v.



Σίμανα¹ etc. Enfin, ce sont très intéressantes les données anthroponymiques fournies par l' épigraphie, étant donné que les personnages d' origine thrace mentionnés dans des inscriptions ne sont pas des cas isolés, mais au contraire des exemples représentatifs de la contribution ethnique thrace dans la population de la région.

Quant aux centres urbains de Bithynie, des Thraces apparaissent dans les villes de Nicomédie, de Chalcédon, de Cios, de Nicée et de Prouse. Ainsi, Phlegon de Tralles (II^e s.ap. J.-C.) mentionne un exemple caractéristique de Thrace (Μουκαζος Μουκαντιου) originaire de Nicomédie², capitale de la province. Un autre Thrace avec un nom grec et un autre thrace, Μενέστρατος Μοκαζιος, est mentionné dans une épitaphe de Nicomédie³. De la même ville nous sont connus encore quelques exemples de la présence thrace concernant des martyrs qui continuent à suivre la tradition anthroponymique thrace à une époque postérieure; il s'agit des martyrs Δουλας, Κινδος (ou Cendus), Gegolus et Μαμαιος⁴. Enfin, une inscription d'Athènes (I^{er} s.ap. J.-C.) nous fait connaître une femme (Καλλιόπη Διντου), originaire de Nicomédie qui porte un patronyme thrace⁵.

Dans la ville de Chalcédon, ancienne colonie mégarienne, a été mise au jour une épitaphe (d'époque romaine?) mentionnant deux Thraces, Βουβας Μουκαπορι(δος) et Γιγλιγηκος Δινδιπορι(δος)⁶. Dans une liste éphébique (109 ap. J.-C.) de Cios (Prousius)⁷, ancienne colonie milésienne, rebâtie plus tard par le roi Prousius, on rencontre deux personnes (frères?) d' origine thrace, Καρπος Καρπου et Ήρακλέων Καρπου, qui devaient appartenir à l'aristocratie locale, car l'éphébie était un privilège de la jeunesse riche. Dans la même ville on a trouvé une liste des phylarches (III^e s. ap. J.-C.)⁸, qui nous a fait connaître, entre d'autres, un citoyen romain d'origine thrace (?) Κλαύδιος Βωβας; de même, une épitaphe (d'époque romaine?)⁹ mentionnant une personne d'origine thrace (Στράτων Διλιορι) comme l'indique son patronyme. Enfin, de Cios proviennent aussi les épitaphes de deux vétérans, de *Titus Ulpius Papianus*¹⁰ et

1. Steph. Byz. s.v.

2. Phleg. Trall., FGrH 257 F 37, 60.

3. *Échos d'Orient* 13(1910) 338, n° II.

4. *Acta SS. Iunii* 3, 301. Nov. 2, LIII. Nov. 2, 25 (et *Acta SS. Feb.* 3, 460).

5. IG II², 1006.

6. CIG III 3, n° 3795.

7. G. Radet, «Inscriptions de Cios en Bithynie», BCH 15(1891) 485.

8. Voir W. Ameling, *Die Inschriften von Prousius ad Hypium*, Bonn, 1985, p. 50, n° 6.

9. Th. Corsten, *Die Inschriften von Kios*, Bonn, 1985, p. 135, n° 72 [= AM 4(1879) 19].

10. Voir W. Ameling, *op. cit.*, p. 131, n° 57.



de Σελλιος¹; le premier de ceux-ci avait servi comme préfet de chevaliers dans l'*ala I Thracum Herculania* et l'autre comme *signifer* dans l'*ala III Thracum Augusta* qui stationnaient dans l'Orient.

De plus, une liste des preitaneis (108/9 ap. J.-C.) de la ville de Nicée² nous fait connaître trois personnages (frères) d'origine thrace, membres de l'aristocratie locale: Διόδωρος Μηνιου, Μένανδρος Μηνιου et Δημήτριος Μηνιου. Enfin, dans une épigramme trouvée à Prouse³ on reconnaît une femme d'origine thrace, Ασουβρια Κύειντα.

Mais les inscriptions comportant des noms thraces sont beaucoup plus nombreuses dans la campagne de la Bithynie; et ce fait semble refléter la réalité démographique, c.-à-d. la présence massive de population thrace. Ainsi, dans le territoire de la ville de Nicomédie on a trouvé une épitaphe (III^e s.ap. J.-C.)⁴ qui nous fait connaître le descendant d'un mariage mixte, porteur d'un nom thrace (Διλιπορις) et d'un nom micrasiatique (Απφος). Une épigramme (II^e s.ap. J.-C.) provenant du territoire de Prouse —du village actuel d'Inegöl— fait mention d'une personne d'origine thrace, Μοκαπορις Έρμογένου⁵; de même, une épitaphe trouvée dans le territoire de Flaviopolis mentionne deux Thraces (père et fils), Σευθης et Ζιαΐλις⁶. Dans une dédicace à Apollo (II^e - I^{er} s.av. J.-C.), trouvée au village (κώμη) ancien de Strobilos⁷, il est fait mention d'un Thrace nommé Σαδαλας Δαδιον; encore une épitaphe, trouvée sur la route de Claudiopolis (Bithynion) à Flaviopolis (Cratia)⁸, mentionne le Thrace (?) Βωβας Βωβα, mari d'une femme portant un nom micrasiatique (Λιλαια).

Dans le reste de la campagne bithynienne diverses inscriptions, dont la provenance exacte est inconnue, nous font connaître des Thraces, parmi lesquels les deux avaient reçu la citoyenneté romaine: Σευθης (mari d'Αφια)⁹, Μηνόφιλος Αυλουζελμεος¹⁰, Θεογένης Μηδειου¹¹, Τιθα (femme de Μαρχιανός)¹²,

1. W. Ameling, *op. cit.*, p. 168, n° 104.

2. A. Koerte, «Kleinasiatische Studien V», AM 24(1899) 416-421, n° 14.

3. G. Mendel, «Catalogue du Musée Impériale Ottoman de Brousse», BCH 33(1909) 414, n° 419.

4. B. Graef, «Grabdenkmal aus Bithynien», AM 17(1892) 81.

5. SEG 28(1978) 297, n° 1044.

6. CIG III 3, n° 3808.

7. SEG 28(1978) 298, n° 1048.

8. P. Perdrizet, «Inscriptions de Philippes», BCH 24(1900) 302-303, n° 2, 425, n° 140.

9. G. Mendel, «Inscriptions de Bithynie et de Pamphylie», BCH 27(1903) 322, n° 19.

10. REG 19(1906) 305-306.

11. *Op. cit.*

12. G. Mendel, *op. cit.*, p. 321, n° 13.



Αιλία Τιθα¹, Ἰουλία Ζηλυδῆζη (mère de Καπετωλείνος Αφφου)². De même, des épitaphes grecques provenant des divers villages actuels attestent un nombre considérable des familles thraces ou des individus d'origine thrace cités ci-dessous: 1) Ἀνδρόπαξος, Αφφους, Ἀπολλώνιος, Ἀριστοτέλης et Μέμων, fils du Thrace Λιλλεος (épitaphe du village actuel de Biledzik)³; 2) Ἀλέξανδρος, fils de Διντας et de Χρῖσα (épitaphe de Boudour-oglu-han)⁴; 3) Ἐπιγένης et Στρατόνικος, fils du Thrace Βιοβρεος (génit.) (épitaphe de Gösecanlar)⁵; 4) Σ(ε)μιος, père de Σωσύλος et Θεόδωτος et mari de Πρόκλα (épitaphe de Kara-Yakuplu)⁶; 5) Σειος Ζαρδοηλου (épitaphe de Sakcilar)⁷; 6) Κουλα, femme de Λικίνιος et mère d'Ἀλέξανδρος Λικινίου (épitaphe de Soran)⁸; 7) Σουσα Σ[- -] (épitaphe de Turkmenköj)⁹; 8) [. . .]οζυβρεους (dans l'épitaphe précédente)¹⁰. Enfin, on pourrait reconnaître une origine thrace à Ἄλβος Πρόκλου, qui fait une dédicace au dieu Zeus portant l'épithète (toponymique?) thrace Κιμιστηνός¹¹.

Pont. La numismatique révèle la présence d'un Thrace (Σειταλκης) magistrat dans la ville de Laodicée sur Lycos; son nom figure sur des monnaies de cette ville frappées à l'époque romaine¹². De plus, on reconnaît une autre personne d'origine thrace dans une épitaphe (d'époque impériale) provenant de la ville d'Amaseia¹³; il s'agit d'une citoyenne romaine, Ἰουλία Μυσις, mariée avec un personnage (Δημοκράτης) d'origine grecque.

3. Province de Galatie. Tenant compte des limites de la province au milieu du II^e s.ap. J.-C., on observe que les attestations (épigraphiques) relatives à la présence thrace sont peu nombreuses dans la partie septentrionale et centrale de la province. Or, une épitaphe (I^{er} - II^e s.ap. J.-C.) d'Ancyre¹⁴, capitale de la province, nous fait connaître une famille d'origine thrace, comme montre

1. *Denkschr. Akad. Wien* 75, 1, n° 135.

2. *AM* 33(1908) 153, n° 10.

3. J. Mordtmann, «*Inschriften aus Bithynien*», *AM* 12(1887) 182-183, n° 14.

4. G. Mendel, *op. cit.*, p. 322, n° 18.

5. G. Mendel, «*Inscriptions de Bithynie*», *BCH* 24(1900) 414, n° 110.

6. *Istanb. Forschungen* 14(1941) 100, n° 110.

7. *Op. cit.*, p. 62, n° 34.

8. G. Mendel, «*Inscriptions de Bithynie*», *BCH* 24(1901) 29-30, n° 171.

9. G. Mendel, *op. cit.*, p. 56, n° 201.

10. G. Mendel, *op. cit.*

11. G. Mendel, *op. cit.*, p. 24, n° 161.

12. B. V. Head, *Historia numorum*, Oxford, 1911, p. 679.

13. *CIG* 4170.

14. *CIG* 4061.



le *signum* du fils; il s'agit du père Φλά(βιος) Γλύκερος, citoyen romain, de sa femme Ἰθάκη et de leur fils Φλά(βιος) Ἡλιόδωρος ὁ καὶ Ζαῤος. La présence d'un autre Thrace, [- - -]κουλος Προυκέντιος, est attestée dans une inscription grecque trouvée à Pessinous¹, près des frontières entre les provinces de Galatie et d'Asie et plus précisément dans la territoire de la colonie romaine de Germa. On rencontre également un couple (mari et femme) d'origine thrace, Βυζις et Βακο Λαζεννη dans une épitaphe provenant du village actuel de Karapinar², situé dans l'ancien pays de Lycaonie.

Tout au contraire, on trouve des nombreux témoignages relatifs aux Thraces dans l'épigraphie et numismatique de la plaine Cilanienne (Κιλλάνιον πεδίων) située à l'ouest d'Iconion —près des frontières sud-ouest de la province de Galatie— et peuplée d'une population mixte (Pisidiens et Phrygiens). Ainsi, en se basant sur l'anthroponymie, on reconnaît dans une épitaphe trouvée à Neapolis (actuel Karaagaç)³ deux Thraces (père et fils), Σκαρις Σκαριδος et Δορζινθης Σκαρεως, et dans une autre épitaphe du village actuel de Kâkdede le Thrace Μοκαπορις Γαῖου⁴. De même, une inscription (d'époque impériale) provenant du village actuel de Çarık Saray⁵, quelques kilomètres à l'est de Neapolis, nous fait connaître une famille thrace: Αυλοσιος Αυλουκεντου (le mari), Κοκκέια Λουκία (la femme), Διογένης et Σευθης (les frères de la femme); si l'on juge du nom thrace (Σευθης) de son frère, la femme était aussi d'origine thrace. Enfin, dans une inscription (III^e s. ap. J.-C.), trouvée à Apollonia (Uluborlou d'aujourd'hui)⁶, on reconnaît un citoyen romain d'origine thrace, Αὐρ(ήλιος) Αὐξάνων Ζουλακιος, étant membre (βουλευτής) de l'aristocratie locale.

Pour la même région de la province de Galatie, nous disposons aussi de témoignages très intéressants relatifs à la présence massive des Thraces fournis par la numismatique et l'épigraphie d'époque impériale. En effet sur la légende des monnaies frappées aux II^e et III^e s.ap. J.-C. par les villes pisidiennes de Neapolis et d'Apollonia⁷ on lit, près de leurs noms, le titre indicatif «Θρακῶν κολωνῶν» (= des colons Thraces), p. ex. «ὁ δῆμος ὁ Ἀπολλωνιατῶν Λυκίων καὶ Θρακῶν κολωνῶν». Le même titre porte aussi la ville d'Apollonia sur une

1. AM 22(1897) 49, n° 33.

2. SEG 34(1984) 377, n° 1351.

3. W. M. Calder, «Inscriptions of Southern Galatia», AJA 36(1932) 453.

4. W. Calder, op. cit., p. 452.

5. W. Calder, MAMA VIII, p. 367.

6. MAMA IV, 221.

7. Voir Coll. Wadd., 3628. BMC Lycia etc., p. 202. B. V. Head, *Historia numorum*, p. 706.

Cf. L. Robert, *Noms indigènes*, pp. 357-358. Bull. ép. 1958, p. 321, n° 467.



borne (135 ap. J.-C.)¹ trouvée près des frontières entre les territoires d'Apollonia et d'Apamée qui coïncidaient avec celles-ci entre les provinces romaines de Galatie et d'Asie.

4. Province de Lycie - Pamphylie. D'après un témoignage précieux de Pline, descendants (*suboles*) des Thraces habitaient dans la région montagneuse de Milyas en Lycie et plus précisément dans le territoire de la ville d'Arycanda: «...*Ide in confinio Galatiae atque Cappadociae. A latere autem super Pamphyliam veniunt Thracum suboles Milyae quorum Arycanda oppidum*»².

Pisidie. On rencontre aussi un exemple très indicatif pour la présence thrace en Pisidie Occidentale, qui faisait partie de la province de Galatie jusqu'au milieu du II^e s.ap. J.-C. et depuis lors de la province de Lycie - Pamphylie. Il s'agit du Thrace Πόπλιος Σευθου, qui apparaît dans une dédicace trouvée à Sagalassos (actuel Ağlasun)³. Il appartenait à un groupe des Thraces, vétérans de l'armée romaine, dont l'installation dans cette ville s'explique par son importance stratégique; elle était située près des frontières entre la Pisidie et la Phrygie étant les mêmes avec celles-ci entre les provinces romaines de Lycie-Pamphylie et d'Asie.

5. Province de Cilicie. Dans la ville d'Hierapolis - Castabala, située près des défilés *Pylae Amanicae* par lesquels la Cilicie communiquait avec la Syrie, on rencontre un citoyen romain d'origine thrace, Μάρκος Κερκίηνιος Τηνης⁴. Il semble posséder une place considérable dans la société d'Hierapolis; à cette conclusion nous amène au moins le fait qu'il est mentionné dans un décret d'honneur du peuple (ὁ δῆμος) de cette ville.

6. Province de Syrie. La présence thrace en Syrie, comme aussi en Palestine et en Arabie, avait un caractère exclusivement militaire, puisque l'épigraphie n'atteste que seulement des unités auxiliaires thraces et des vétérans thraces. Ainsi, l'épigraphie de Beroea (Alep) révèle la présence de l' *ala I Thracum veteranorum (sagittariorum)* ⁵, qui doit avoir participé à l'expédition romaine contre les Parthes (III^e s.ap. J.-C.). Dans l'épigraphie d'Hierapolis (Kara-

1. IGRP III, nos 314 [= MAMA IV, 147], 318 et 320. Cf. L. Robert, *op. cit.*, p. 358.

2. Plin. N.H., V, 95.

3. *Belleten* 18(1954) 474, n° 4.

4. IGRP III, n° 901.

5. L. Jalabert - R. Mouterde, *Inscriptions grecques et latines de la Syrie, vol. I: Commagène et Cyrrestique*, Paris, 1929, p. 107, n° 181.



Membidj), près de l'Euphrate, il est fait mention de l'*ala III Thracum*¹, dont la présence est attestée en Syrie à la fin du I^{er} s.ap. J.-C. Dans la ville d'Apamée (Kalaat-el-Moudik) nous est connu de son épitaphe le Thrace *Septimius Mucapor*, vétéran (*duplicarius*) de la *legio II Parthica Severiana*², qui campait à cette ville en 213-233 ap. J.-C. De même, l'épigraphie de Palmyre (Tadmour), ville importante caravanière, atteste la présence du Thrace *Brizanus Tarsae*, *eques alae*³, et de deux unités militaires thraces: *cohors I Augusta Thracum equitata* (σπειρα πρώτη Αὐγούστα Θρακῶν ἰππέων) et *ala Thracum Herculania*⁴.

7. Province de Judée (Palestine). On retrouve une autre mention de la σπειρα πρώτη Θρακῶν dans une inscription grecque trouvée à Arados (Ruâd)⁵. D'autre côté, une inscription provenant de la région d'Jéricho nous fait connaître un thrace *Bessos* (Βησσός)⁶, étant probablement vétéran d'une unité militaire thrace campée à cette région. Enfin, dans une inscription du IV^e-V^e s. ap. J.-C. on rencontre le Thrace Βουραειδεις Ζουραζιο⁷.

8. Province d'Arabie. Des épitaphes appartenant à militaires nous confirment épigraphiquement la présence thrace dans les villes de Gerasa et de Bostra. Une épitaphe bilingue trouvée à Gerasa⁸ nous fait connaître le Thrace Οὐαλ. Τουτενες, fils d'Επτακεντος et frère de *Q. Valerius Cotelses*; comme nous informe le texte épigraphique, le militaire *Toutenes* avait servi dans l'*ala Thracum Augusta*. Dans la même ville on a trouvé les épitaphes des trois Thraces *equites alae Thracum Augustae*. Il s'agit de *Doritses Tarsi* f(ilius), dont l'épitaphe est rédigée en latin⁹, et de *Zιμικενθιος Ζιωπηνος* (*Ziemicens Ziopenis f.*), dont l'épitaphe est bilingue¹⁰; le nom du troisième Thrace, dont l'épitaphe est rédigée

1. J. Jarry, ZPE 47(1982) 99 [= AE 1982, n° 901].

2. L. Jalabert - R. Mouterde, *Inscriptions grecques et latines de la Syrie, vol. IV: Laodicée, Apamène*, Paris, 1955, pp. 92-93, n° 1371.

3. *Syria* 1933, p. 162, n° 7.

4. H. Seyrig, «Inscriptions grecques de l'agora de Palmyre», *Syria* 1941, pp. 223-269 [= Bull. ép. 1942, p. 359, n° 164].

5. IGRP III, n° 1015.

6. A.-M. Schneider, *Römische Quartalschrift* 39(1931) 324, n° 130.

7. SEG 8(1937) 45.

8. IGRP III, n° 1374 [= CIL III, 14139].

9. JRS 18(1928) 144, n° 1.

10. SEG 7(1936) 901.



en grec¹, n'est pas conservé. Egalement une épitaphe latine trouvée à Bostra, capitale de la province, nous fait connaître le Thrace *L. Valerius Bito, natione Bessus, miles legionis III Cyrenalcae*². Enfin, une inscription (probablement du IV^e-V^e s.ap. J.-C.) trouvée à Orman mentionne le Thrace Σαδαλας Σαρεδαθου³.

En dehors des unités auxiliaires ethniques (thraces) citées plus haut, dont nous connaissons certains vétérans d'origine thrace, l'épigraphie (I-III^e s.ap. J.-C.) atteste encore d'autres troupes similaires dans les provinces de Syrie, de Palestine et d'Arabie. Ainsi, on connaît au total onze unités auxiliaires (*alae* et *cohortes*) thraces, qui sont les suivantes:

- 1) *ala I Thracum veteranorum sagittariorum*: en Syrie⁴.
- 2) *ala III Thracum*: en Syrie⁵ (à l'époque des Flaviens).
- 3) *ala Thracum Herculania (millaria)*: en Syrie⁶ et ensuite en Egypte.
- 4) *ala Thracum Augusta*: en Arabie⁷.
- 5) *ala Gallorum et Thracum*: en Syrie-Palestine⁸ (139 ap. J.-C.).
- 6) *cohort I Augusta Thracum equitata*: en Syrie⁹ (88 ap. J.-C.).
- 7) *cohort I millaria Thracum*: en Syrie (88 et 91 ap. J.-C.) et puis en Arabie¹⁰ (212-213 ap. J.-C.).
- 8) *cohort II Thracum Syriaca equitata*: en Syrie¹¹.
- 9) *cohort III Thracum Syriaca*: en Syrie¹².
- 10) *cohort III Augusta Thracum equitata*: en Syrie¹³.
- 11) *cohort IV Thracum Syriaca*: en Syrie¹⁴.

Le nom ethnique de ces *auxilla* (*Thracum*) ne signifie pas nécessairement que tous leurs soldats étaient d'origine thrace; cependant il existait à coup sûr un nombre, plus ou moins grand, des Thraces —surtout des Besses— recrutés

1. JRS 18(1928) 145, n° 2.

2. CIL, III, 104.

3. *Revue biblique* 42(1933) 243.

4. Cf. plus haut, p. 16, note 5.

5. CIL, II, 4251.

6. CIL, XII, 1357.

7. Cf. plus haut, p. 17, note 8.

8. Voir G. L. Cheesman, *The Auxilla of the Roman Imperial Army*, Hildesheim-New York, 1971, p. 162.

9. Pour cette unité, voir R. Mellor - E. Harris, ZPE 16(1975) 121-124.

10. CIL, III, 8262. Cf. M. Spidel, ANRW II.8(1977), p. 711.

11. Cheesman, *op. cit.*, p. 179.

12. *Op. cit.*, p. 179.

13. AE 1896, n° 36. Cheesman, *op. cit.*, p. 179.

14. CIL, II, 1970. Cheesman, *op. cit.*, p. 179.



dans ces troupes auxiliaires. Malheureusement nous ne connaissons ni la durée de séjour de chaque unité ethnique ni le nombre de vétérans d'origine thrace qui préféraient, après leur *honesta missio*, de s'installer dans la ville de campement de leur garnison au lieu de retourner à leur patrie. Nous manquons aussi des renseignements à propos de la chance de leurs descendants. Pourtant, il est évident que les Thraces rencontrés dans les sources d'époque byzantine (notamment dans la *Notitia Dignitatum*) ne sont que militaires des nouvelles troupes envoyées dans cette zone frontalière comme garnisons.

REMARQUES SUR L'ANTHROPONYMIE

1. Mode et système de dénomination. Si l'on fait isoler un petit nombre de Thraces portant seulement des noms grecs ou romains et dont leur «nationalité» est montrée par d'autres éléments, tous les autres Thraces en question utilisent l'une de cinq suivantes modes de dénomination:

- a) Seulement des noms thraces (ou un seul nom thrace), comme p.ex. Δενδοπορις (Philadelphie), Μοκαπολις (Sardes), Σαδαλας (Sebastopolis), Σειταλκης (Laodicée), Σευθης (Bithynie), Δειος Δειου (Nicomédie), Βουβας Μουκαποριδος (Chalcédon), Καλλιόπη Διντου (Nicomédie), Καρπος Καρπου (Cios), Σκαρις Σκαριδος (Neapolis), *Brizanus Tarsae* (Palmyre), *Doritsets Tarsi* (Gerasa) etc.
- b) Un nom thrace et un nom grec (ou inversement), comme p.ex. Μανης Τρόφιμος (territoire de Cyzique), Μενδας Ζώσιμος (Cyzique), Μοκαπορις Έρμογένου (territoire de Prouse), Τηρης Διονυσίου (Smyrne), Άφροδίσιος Πανς (Cyzique), Ήρακλέων Καρπου (Cios), Διόδωρος Μηνιου (Nicée), Μηνόφιλος Αυλουζελμεος (Bithynie), Στράτων Διλιπορι (Cios) etc. Les noms grecs employés plus fréquemment par les Thraces sont les suivants: Άλέξανδρος, Άνδρόπαξος, Άπολλώνιος, Άριστοτέλης, Άφροδίσιος, Αύξάνων, Γλύκερος, Δημήτριος, Διόδωρος, Διονύσιος, Εϊκαρος, Έπιγένης, Έρμογένης, Εύτυχίων, Εύτυχος, Ήλιόδωρος, Ήρακλέων, Ζωϊλος, Ζώσιμος, Θεόδοτος, Θεογένης, Ίθάκη, Καλλιόπη, Μένανδρος, Μέμνων, Μηνόφιλος, Νεικηφόρος, Περιγένης, Στράτων, Σωσίας, Σωσύλος¹.
- c) Un nom thrace et un ou deux noms romains, comme p.ex. Αιλία Τιθα (Bithynie), Ασουβρια Κύειντα (Prouse), Κλαύδιος Βωβα (Cios), Κλαύδιος Στρυμών (Notion), Ενβειλος Έρέννιος Κρίσπος (territoire de Cyzique), Ίουλλία Μυσις (Amaseia), Ίουλλία Ζηλυδηζη (Bithynie), *L(ucius) Cestius Dolon*

1. Pour les noms grecs adoptés par les Thraces hellénisés en Thrace *intra fines*, voir D. Samsaris, *L'hellénisation*, pp. 266-267.



(territoire de Smyrne), Μοκαπορις Γαΐου (Nearpolis), Πόπλιος Ἀούιος Βειθυσ (Parion), Πόπλιος Σευθου (Sagalassos), Septimius Mucapor (Aramée) etc. Les noms romains préférés par les Thraces sont les suivants: a) *Praenomina*: Γάϊος, Κύνειντα, Q(uintus), Λουκία, L(ucius), Μάρκος, Πόπλιος, Τίτος; b) *Gentilicia*: Αἰλία, Αὐρήλιος, Cestius, Κλαύδιος, Κοκκεία, Φλάβιος, Ἐρέννιος, Λικίνιος, Septimius, Ulpus, Valerius; c) *Cognomina*: Καπετωλεῖνος, Κρίσπος, Πρόκλα.

d) Un nom thrace, un nom grec et un nom romain, comme p.ex. Λ. Λουκκεῖος Νεικηφόρος Ζηλα (Cyzique), Αὐρ(ήλιος) Αὐξάνων Ζουλακιος (Apollonia) etc.

e) Un nom thrace et un nom oriental, comme p.ex. Διλιπορις Αιφου (territoire de Nicomédie), Εμβιλος Δαου (territoire de Cyzique), Σαδαλας Δαδιον (Strobilos de Bithynie) etc.

Les noms orientaux employés plus souvent par les Thraces sont: Αιφος, Αφια, Αφος, Δαδιον, Δαος, Λιλαια, Παπας, Παπιανός.

Quant au système de dénomination, on constate que chez les Thraces en question sont en usage les trois suivantes formules onomastiques avec ces variantes:

a) La formule onomastique commune —surtout dès l'époque du Bas-Empire—qui consiste en un nom unique (thrace ou grec): Σαδαλας, Σεϊτας, Μοκαπολις, Δενδουπορις, Δουλας etc.

b) La formule onomastique classique grecque qui consiste en un nom propre suivi du patronyme en génitif: Κοτυς Χρηστου, Εμβιλος Δαου, Τηρης Διονυσίου, Εἵκαρος Σευθου, Καλλιόπη Διντου, Ἡρακλέων Καρπου, Καρπος Καρπου etc.

c) La formule onomastique romaine en trois variantes:

1° formule en *tria nomina* en nominatif: Πόπλιος Ἀούιος Βειθυσ, Ενβειλος Ἐρέννιος Κρίσπος, *L. Cestius Dolon*, *Q. Valerius Cotelses* etc.

2° formule en *duo nomina* en nominatif - très fréquente en Orient Grec: Κλαύδιος Στρυμών, Κλαύδιος Βωβα, Ἰουλία Ζηλυδηζη, *Septimius Mucapor* etc.

3° formule en deux noms + un *signum*: Περιγένης Περιγένους ὁ καὶ Σκοπανης, Φλά(βιος) Ἡλιόδωρος ὁ καὶ Ζαρμος etc.

Ce qui mérite d'une attention particulière c'est l'effort des Thraces pour adapter les deux formules onomastiques (grecque et romaine); leur effort se

1. Cf. D. C. Samsaris, *Recherches sur l'histoire, la topographie et les cultes des provinces romaines de Macédoine et de Thrace* (en grec), Thessalonique, 1984, pp. 137-138.



reflète bien sur les diverses irrégularités de formule rencontrées dans la structure de la nomenclature. Ainsi, on remarque:

- a) L'emploi d'un prénom romain comme patronymique en génitif sous l'influence de la formule onomastique grecque, p. ex. Μοκαπορις Γαῖου.
- b) L'emploi du patronyme en nominatif sous l'influence de la formule onomastique romaine, p. ex. Ἀφροδισιος Παις, Μανης Τρόφιμος.
- c) La juxtaposition, à côté d'un gentilice romain, du *cognomen* en génitif sous l'influence du système de dénomination grec, p. ex. Κλαύδιος Βωβα.

2. Transmission des noms thraces. Pour la région qui nous intéresse on ne dispose pas de données épigraphiques permettant d'établir des arbres généalogiques (*stemma*) et de longues filiations¹. Cependant la pauvreté du matériel relatif à notre question ne nous empêche pas d'arriver à deux conclusions générales:

- a) Les Thraces devenus citoyens romains gardaient souvent leur nom propre thrace comme *cognomen*, p. ex. Πόπλιος Ἀούιος Βειθυς, Κλαύδιος Βωβα, *Valerius Toutenes* etc.
- b) Dans des familles thraces —surtout paysannes—, non hellénisées complètement et bien sûr insistant à l'ancienne tradition familiale, les noms thraces se transmettaient de génération à génération, c.-à-d. du père à fils ou petit-fils. Ainsi, dans le cas d'*Eptacentus* (père) et de *Valerius Toutenes* et *Valerius Cotelses* (les fils), il est probable que les fils avaient hérité les noms thraces de leurs grand-pères. De même, dans les cas où le père porte des noms étrangers et son fils un nom thrace nous avons un héritage onomastique du grand-père. Mais ne manquent pas les cas où le nom thrace du père se transmet directement à son fils, p. ex. Σκαρις Σκαριδος (père) — Δορζινθης Σκαρεως (fils).

3. Classification des anthroponymes thraces. Comme il ressort de l'étude onomastique, les Thraces de l'Empire romain d'Orient portaient, au point de vue de formation, deux genres principaux des anthroponymes² — à la même proportion quantitative: a) Anthroponymes monothématiques: Βειθυς (Bitō), Βυζις, Διντος, Δολων, Δουλας, Ζηλας, Κινδος (Cendus), Κοτυς, Μενδας, Μηδειος, Μηνιος, Σευθης, Σκαρις, Ταρσας, Τηρης etc. b) Anthroponymes

1. Pour des cas pareils en Thrace proprement dite, cf. D. Samsaris, *L'hellénisation*, pp. 130 sqq.

2. Pour plus de détails concernant les genres des noms thraces, voir VI. Georgiev, «L'anthroponymie thrace», *Pulpuđeva* 2, pp. 8 sqq.



dithématiques (composés): Ασουβρια, Αυλουζελμης, Βιοβρις, Διλιπορις, Δινδιπορις, Ζηλυδηζη, Ζιμικενθις, Μο(υ)καπορις, Σαρεδαθος etc.

Mais ce qui présente un intérêt particulier c'est la classification des anthroponymes thraces du point de vue de leur variété et de leur importance en général dans l'onomastique thrace. De ce point de vue, on peut distinguer les anthroponymes étudiés en deux catégories; la première de celles-ci, qui comprend d'ailleurs la plupart des anthroponymes, consiste d'anthroponymes ayant des parallèles en Thrace proprement dite ou en d'autres régions de l'Empire. La deuxième catégorie, malgré le petit nombre des anthroponymes compris, est beaucoup plus intéressante, car elle nous fait connaître des nouveaux noms sans parallèles en d'autres régions. Concrètement nous parlons de deux catégories suivantes:

a) **Anthroponymes avec des parallèles.** On peut classer les anthroponymes de cette catégorie en trois groupes:

1. Anthroponymes communs, comme p. ex. Βυζις, Διλιπορις, Δενδουπορις, Διντος, Δορζινθης, Κινδος (Cendus), Μο(υ)καπορις, Σ(ε)ιτας etc.

2. Anthroponymes théophores¹, comme p.ex. Αυλο-κενθος, Αυλου-ζελμης, Αυλο-σιος, Βειθυς, Δουλας, Επτα-κενθος, Ζηλας, Ζηλυ-δηζη, Ζιμι-κενθις.

3. Anthroponymes historiques (ou dynastiques), comme p. ex. Κοτυς, Σαδαλας, Σειταλκης, Σευθης, Τηρης.

b) **Anthroponymes sans parallèles.** On peut les distinguer, au point de vue de formation, en deux groupes:

1. Noms monothématiques: Βωβας, Gegolus, Εμβιλος, Ζηλας, Ζιωπης, Cotelses, Μαμαιος, Μουκαντιος, Παης, Σ(ε)ιος, Θιβρος, Τουτενες.

2. Noms dithématiques (composés):

Ασουβρία: le deuxième composant du nom *-βρια* (= ville) est bien connu².

Αυλοσιος: le premier composant *Αυλο-* est aussi connu³; dans le deuxième composant on reconnaît le nom *Σ(ε)ιος* (voir plus haut).

Βιοβρις: dans le deuxième composant on pourrait reconnaître le mot thrace connu *-βρια* (= ville).

Γιγλιγηκος: pour l'étymologie voir Detschew, *Thr. Sprachreste*, p. 106.

Ζαρδοηλος: tous les deux composants sont inconnus.

1. A propos de noms thraces théophores, cf. VI. Georgiev, *op. cit.*, p. 11; idem, «La religion thrace», *Actes du III^e Symposium International de Thracologie* (Palma de Mallorca, 16-19 novembre 1981), Roma, 1982, pp. 111 sqq.

2. Cf. D. Detschew, *Die thrakischen Sprachreste*, Wien, 1957, pp. 86-87. VI. Georgiev, *Les Thraces et leur langue* (en bulg.), Sofia, 1977, pp. 188-189.

3. Cf. Detschew, *op. cit.*, p. 35. VI. Georgiev, *op. cit.*, pp. 59, 66.



- Ζηλυδηζη: le premier composant Ζηλυ- est bien connu¹; on pourrait rapprocher le deuxième composant -δηζη avec le nom Διζας.
- Ζιαηλας: le premier composant Ζι- est très courant en Thrace²; on rencontre aussi le deuxième composant -ηλας en Thrace.
- Ζιμικενθις: tous les deux composants (Ζιμι-, -κενθις) sont très courants en Thrace³.
- Μαμουγης: peut-être de Μαμου-γηης (voir Detschew, *op. cit.*, 284).
- Προυκέντιος: le deuxième composant -κεντιος est très répandu en Thrace⁴.
- Σαρεδαθος: on peut rapprocher le premier composant Σαρε- avec le type connu σαρη (cf. Ἀντι-σάρη)⁵.

CONCLUSIONS GÉNÉRALES

1. Repartition topographique de la population thrace. Tenant compte de la division administrative d'Orient en provinces romaines, on constate que la majorité de Thraces se rencontrent dans l'épigraphie de deux provinces les plus anciennes, c.-à-d. d'Asie et de Bithynie - Pont. Tout au contraire, on remarque l'apparition rare de personnages d'origine thrace dans les provinces de Cilicie et de Galatie — exception faite sa partie sud-ouest (Pisidie) qui appartenait pourtant jusqu'au milieu du II^e s.ap. J.-C. dans la province de Lycie - Pamphylie. Enfin, on constate l'absence complète de Thraces dans l'épigraphie de la province de Cappadoce, formée après la mort d'Auguste, et des autres provinces postérieures comprises les annexions territoriales de Trajan (Arménie, Assyrie, Mésopotamie) — exception faite l'Arabie.

En d'autres termes, géographiques et ethniques, il est à noter que, à propos de l'Asie Mineure, presque tous les Thraces se rencontrent dans sa partie occidentale; et compte tenu des régions ethniques dans cette partie d'Asie Mineure, on remarque la présence de plus grand nombre des Thraces en Mysie et surtout en Bithynie. En réalité, l'épigraphie de ces deux régions nous a délivré la plupart de personnages d'origine thrace de tout l'espace géographique qui fait l'objet de notre étude. Cela apparaît bien sûr naturel, étant donné que ces régions d'une part devaient leurs noms aux Thraces Mysiens et Bi-thyniens

1. Cf. Detschew, *op. cit.*, p. 183. VI. Georgiev, *op. cit.*, p. 60.

2. Cf. Detschew, *op. cit.*, p. 185. VI. Georgiev, *op. cit.*, pp. 80, 103.

3. Cf. Detschew, *op. cit.*, pp. 188, 239-240. VI. Georgiev, *op. cit.*, pp. 60, 80.

4. Cf. Detschew, *op. cit.*, pp. 239-240. VI. Georgiev, *op. cit.*, pp. 44, 161, 169.

5. Pour d'autres noms de Bithynie (d'époque préromaine), voir I. Duridanov, «Onomastic Relations between Thrace and Bithynia (Asia Minor)», *4th International Thracian Conference* (Boston, 7-10 June 1984), Roma, 1986, p. 391.



et d'autre part elles étaient géographiquement les plus proches à la Thrace proprement dite.

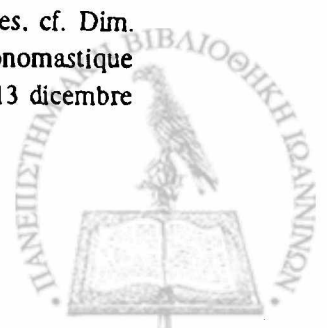
Une analyse plus approfondie de la répartition topographique nous amène à la constatation que la majorité de Thraces se rencontrent dans la zone côtière micrasiatique. Cependant les inscriptions mentionnent aussi des Thraces dans l'arrière-pays et concrètement aux sites importants du point de vue géopolitique et stratégique; il s'agit de sites trouvés soit sur des routes importantes conduisant vers l'intérieur de l'Orient (cf. la route traversant la Pisidie et la Cilicie) soit près des défilés soit près du *limes imperii Romani* (cf. Bostra, Palmyre etc.). Signalons enfin qu'en Syrie-Palestine-Arabie la présence thrace est exclusivement attestée dans des centres urbains. En revanche, en Asie Mineure on rencontre des Thraces dans les centres urbains, autant que dans la campagne où l'on a une prépondérance numérique et une présence thrace de caractère massif (cf. p. ex. le cas de Θρακία κώμη en Bithynie).

2. Interprétation du phénomène de la présence thrace. Les remarques, faites plus haut, montrent que la présence thrace dans les provinces d'Orient avait un caractère double: *civil* (en Asie Mineure) et *militaire* (en Syrie-Palestine-Arabie)¹. Pour cette raison il est naturel de chercher, à propos du phénomène qui nous intéresse, une interprétation différente entre l'Asie Mineure et le reste d'Orient.

En réalité, pour la présence thrace dans les provinces frontalières de Syrie, de Palestine et d'Arabie il n'est pas de question d'interprétation; et cela, parce qu'elle est étroitement liée avec le transfert et le campement (du I^{er} au III^e s.ap. J.-C.) des troupes de l'armée romaine pour la garde du *limes Syriacus et Arabicus*. Par conséquent, c'est seulement la présence civile thrace en Asie Mineure qui pose la question d'interprétation; c.-à-d. s'agit-il des Thraces installés en Asie Mineure pendant l'époque romaine ou des traces de populations thraces préromaines?

Tenant compte de la répartition topographique des Thraces dans l'espace géographique micrasiatique et du caractère civil de leur présence, on aboutit à la conclusion qu'il s'agit de traces des populations thraces installées avant la conquête romaine et non pas d'une implantation démographique imposée dans le cadre de la politique romaine. En faveur de cette conclusion on peut ajouter

1. En Afrique romaine l'implantation thrace concerne des esclaves et des militaires. cf. Dim. Samsaris, «Relations entre la péninsule Balkanique et l'Afrique romaine. Population et onomastique balkanique en Afrique», *L' Africa romana* (Atti del V convegno di studio, Sassari, 11-13 dicembre 1987), pp. 403-404.



en outre les témoignages des sources anciennes qui attestent des migrations et des colonisations anciennes des Thraces en Asie Mineure.

Concrètement, on peut distinguer dans la population micrasiatique deux substrats anciens de population thrace. Le premier et le plus ancien substrat est composé de Thraces Mysiens, Bithyniens et d'autres tribus, qui ont émigré, vers la fin du deuxième et le début du premier millénaire avant J.-C., de la péninsule Balkanique en Asie Mineure du nord-ouest (Mysie, Bithynie) et de l'ouest (Ionie). A titre d'exemple nous citons deux sources relatives: 1° Hérodote (VII, 75) qui parle de la migration des Thyniens et de Bithyniens en Asie Mineure, après avoir quitté la vallée du Strymon; 2° Pausanias (V, 5, 5) qui mentionne des Thraces dans la ville ionienne d'Erythrées appartenant sans doute à un substrat ancien de population thrace. Enfin, le deuxième substrat d'ancienne population thrace se compose de Thraces colons établis dans diverses colonies militaires, fondations hellénistiques, situées à des sites stratégiques de l'intérieur d'Asie Mineure. On peut reconnaître, quelques siècles après, descendants de tels colons dans la légende des monnaies impériales frappées par les villes d'Apollonia et de Neapolis (cf. plus haut).

Donc, on pourrait interpréter la présence thrace à l'époque romaine comme survivance des anciennes populations thraces citées plus haut, si l'on prend de plus en considération:

a) L'existence des toponymes thraces dans l'Asie Mineure du nord-ouest, puisqu'ils montrent une présence thrace de longue durée - à coup sûr préromaine.

b) La présence dans l'anthroponymie thrace d'Asie Mineure des noms de personnes sans parallèles dans la Thrace proprement dite; cela signifie qu'il s'agit probablement de traces de l'onomastique thrace très ancienne (d'époque des migrations).

c) L'existence dans diverses villes d'un nombre considérable de Thraces étant membres de l'aristocratie locale, puisque cette promotion sociale progressive présuppose bien sûr une «symbiose» de longue durée.

d) Les liens culturels entre la Thrace et l'Asie Mineure comme en témoignent les données archéologiques (céramique, tombeaux à coupole etc.)¹.

e) L'absence complète de témoignages concernant la présence thrace dans la partie orientale d'Asie Mineure (p. ex. Cappadoce) où l'on n'avait pas des migrations ou colonisations de population thrace.

f) L'existence, à l'époque impériale, d'un mouvement migratoire important d'Asie Mineure vers la péninsule Balkanique Orientale provoqué par les

1. Cf. I. Venedikov, «Les migrations en Thrace», *Pulpudeva* 2, pp. 175 sqq.



nouvelles conditions économiques et sociales de cette époque¹; par contre il n'existe pas de témoignages pour migrations de direction inverse (c.-à-d. vers l'Asie Mineure) qui aurait comme résultat de nouvelles installations des Thraces.

3. Le «milieu» ethnique et culturel. Dans la campagne de Mysie et de Bithynie on rencontre des villages entiers peuplés par une population thrace sans mélange (cf. l'exemple de Θροακῶν κώμη). Toutefois dans le reste d'Asie Mineure il y avait d'habitude une «symbiose» des Thraces avec d'autres éléments ethniques des différentes langues et cultures. Rappelons que les villes de la côte micrasiatique, dans lesquelles est attestée la présence thrace, étaient anciennes colonies grecques (mégariennes et surtout ioniennes); tandis que les villes de l'intérieur micrasiatique étaient anciennes colonies militaires macédoniennes ou fondations hellénistiques: c.-à-d. dans tous les deux cas il s'agit de villes grecques constituées centres d'hellénisme et foyers d'hellénisation. Par conséquent, les Thraces vivaient dans ces villes en commun avec des Grecs (descendants des anciens colons) et des populations indigènes (Lyciens, Cariens etc.), plus ou moins hellénisées; tandis que dans la population de certaines villes il faut ajouter en outre un *conventus civium Romanorum* se composant de trafiquants Italiens². Très instructive pour cette «symbiose» des Thraces avec des Grecs et des indigènes hellénisés est la légende sur les monnaies impériales d'Apollonia et de Neapolis où il est fait mention de leurs habitants (Apolloniens ou Neapolitains, Lyciens et Thraces colons). c.-à-d. de trois groupes ethniques égaux juridiquement. Par contre dans le territoire de ces villes et d'une façon générale dans la campagne micrasiatique — puisqu'on ne rencontre pas des Thraces dans la campagne de Syrie, de Palestine et d'Arabie — les Thraces vivaient en commun avec des populations indigènes (Lyciens, Cariens, Pisidiens etc.) qui ont été déjà hellénisées ou elles se trouvaient en voie de leur hellénisation.

Enfin, il est à noter que la colonisation romaine n'a pas touché cette situation, puisque, sauf les cas de Parion, on ne rencontre pas des Thraces dans d'autres centres urbains ayant le statut juridique de colonie romaine. Cependant dans le territoire de certaines colonies romaines (p.ex. Apamée de Bithynie, Germa, Antioche de Pisidie) l'épigraphie atteste la présence des Thraces: ceux-ci bien

1. Cf. p. ex. G. Mihailov, «population et onomastique d'Asie Mineure en Thrace», *Pulpudeva* 2, pp. 68-80. M. Tačeva - Hitova, «Population et onomastique d'Asie Mineure en Mésie inférieure», *Pulpudeva* 2, pp. 81 sqq. G. Daux, «Population et onomastique d'Asie Mineure en Macédoine», *Pulpudeva* 2, pp. 89 sqq. Dim. Samsaris, *L'hellénisation de la Thrace*, pp. 92 sqq. avec la bibliographie relative.

2. J. Hatzfeld, *Les trafiquants Italiens dans l'Orient Hellénique*. Paris, 1919, passim.



sûr se trouvaient plutôt dans la sphère d'influence de la langue et de la culture romaines. Ce fait pourrait peut-être expliquer la présence de certains Thraces portant des noms romains — mais seulement des *cognomina*; l'absence de gentilices signifie que ces personnages n'ont pas reçu la citoyenneté romaine, mais ils ont simplement adopté des noms romains soit pour exprimer leur dévouement au régime romain soit pour suivre la mode de leur temps; quoi qu'il en soit, cela révèle de toute façon leur désir intime d'obtenir la qualité de citoyen romain et de se montrer dans la société.

4. Résultats de la «symbiose». La «symbiose» des Thraces avec d'autres éléments ethniques pose des questions intéressantes relatives à leur rapports sociaux avec ceux-ci et en général à leur place dans la vie sociale, administrative, religieuse et culturelle. Pour les Thraces (militaires) des provinces de Syrie, de Palestine et d'Arabie il n'existe aucun témoignage relatif; mais pour les Thraces d'Asie Mineure on dispose de renseignements précieux à propos de leur présence parmi des gens appartenant aux diverses classes sociales (de la plus basse classe jusqu'à la plus haute classe aristocratique).

Donc, on connaît un Thrace affranchi, qui présuppose bien sûr l'existence d'esclaves, ainsi que certains militaires (vétérans); de l'autre côté nous sont connus des Thraces devenus *preitaneis* (à Cyzique et à Nicée), d'autres magistrats (à Laodicée), *bouleutai* (à Apollonia), *chorèges* (à Notion), *prêtres* (à Cyzique) et *phylarches* (à Chalcédon). De même, il faut compter parmi les membres de l'aristocratie les éphèbes d'origine thrace attestés à Cios, ainsi que les Thraces aux quels rend des honneurs le peuple de diverses villes (p.ex. Smyrne, Hierapolis - Castabala). D'ailleurs, le titre officiel figuré sur les monnaies impériales d'Apollonia et de Neapolis nous permet de déduire une preuve incontestable que ces villes étaient gouvernées de parité par des trois groupes ethniques, c.-à-d. par les Grecs (Apolloniens et Neapolitains), les Lyciens et les Thraces.

On pourrait à bon droit interpréter l'infiltration des Thraces dans l'aristocratie locale comme résultat d'une longue «symbiose» qui a permis, entre d'autres, le développement de rapports sociaux manifestés clairement par les mariages mixtes entre des Thraces et des membres d'autres groupes ethniques¹. Mais la «symbiose» n'a pas constitué sans doute le seul facteur; c'était aussi la politique romaine qui a beaucoup favorisé la promotion sociale des Thraces, surtout par l'octroi de la citoyenneté romaine. La présence des gentilices romains (*Iulius, Flavius, Ulpus* etc.) dans la nomenclature des personnages d'origine

1. Pour des mêmes mariages dans le territoire de la Thrace proprement dite, voir Dim. Samsaris, *L'hellénisation*, pp. 118 sqq.



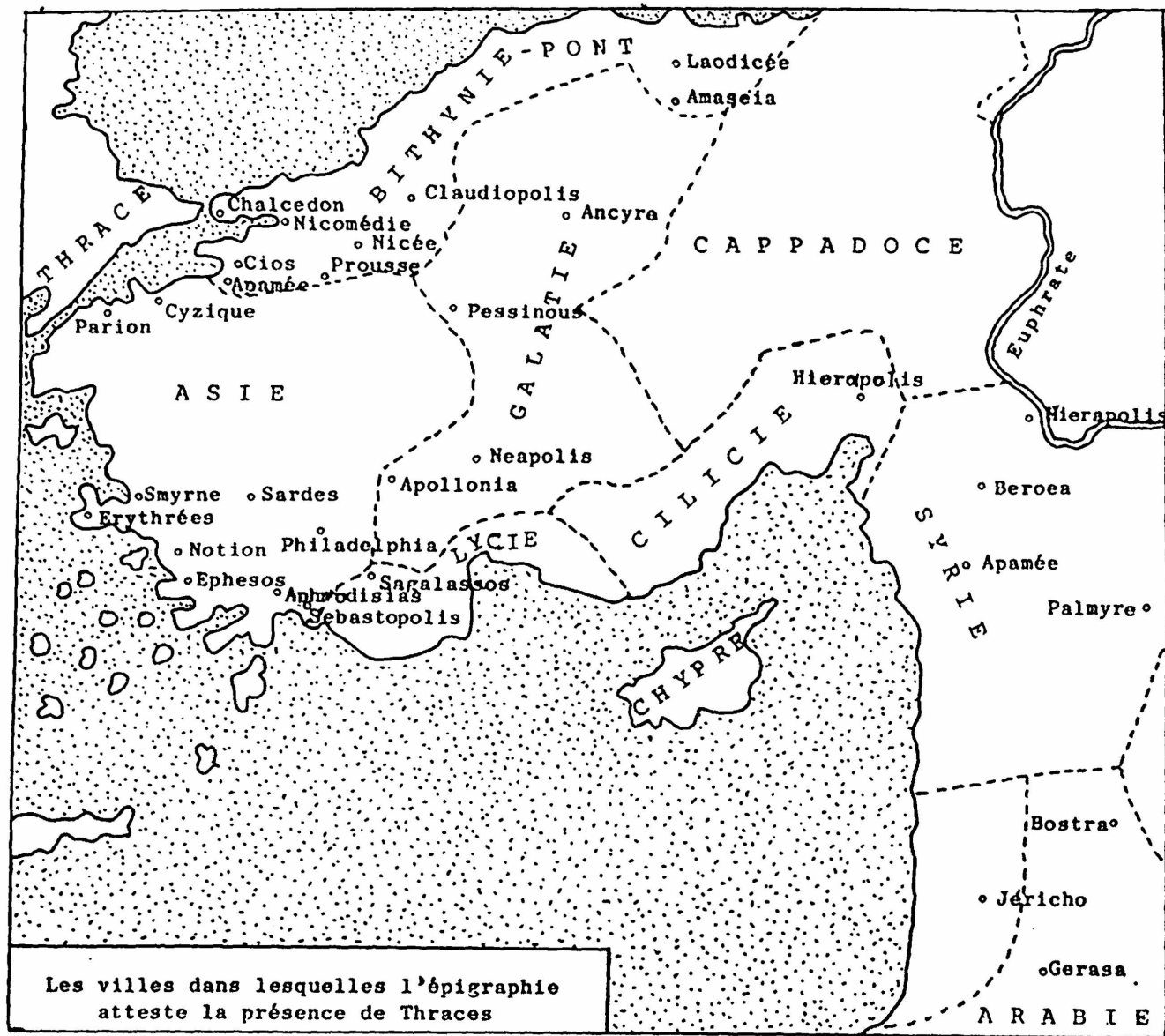
thrace prouve bien que les Romains n'a pas cessé d'accorder la *civitas Romana* à des Thraces depuis le temps d'Auguste jusqu'à l'édition de la *Constitutio Antoniniana* (212 ap. J.-C.); d'ailleurs, après l'application de cet édit on aurait définitivement l'égalisation complète —au moins juridique— de tous les gens libres indifféremment de groupe ethnique au quel ils appartenaient.

Etant donné que les institutions helléniques et les mariages mixtes ont constitué les facteurs les plus efficaces d'hellénisation des Thraces, on a le droit de voir dans leur participation à la vie sociale et à l'administration locale une preuve incontestable du progrès de leur hellénisation. Le même phénomène se reflète aussi sur les inscriptions privées (funéraires) des Thraces, vue que la plupart d'entre elles sont rédigées en grec. Enfin, très révélatrice de leur hellénisation est l'onomastique où l'on observe l'existence: 1) des personnages à couples de noms mixtes (grecs et thraces), descendants de mariages mixtes; 2) des Thraces portant deux noms grecs; 3) des Thraces (avec des noms thraces), dont au moins l'un de leurs enfants porte un nom grec. Donc, de ce point de vue, notre enquête permet, entre d'autres, de prendre une idée du phénomène d'hellénisation concernant les Thraces établis *extra fines provinciarum Thraciae Moesiaequae*¹.

Université de Jannina
Département d'Histoire
et d'Archéologie

1. A propos de la procédure du même phénomène en Thrace proprement dite voir notre monographie relative à l'hellénisation de la Thrace proprement dite.





Les villes dans lesquelles l'épigraphie atteste la présence de Thraces

ΠΕΡΙΛΗΨΗ

ΟΙ ΘΡΑΚΕΣ ΣΤΟ ΑΝΑΤΟΛΙΚΟ ΡΩΜΑΪΚΟ ΚΡΑΤΟΣ (Μ. ΑΣΙΑ, ΣΥΡΙΑ, ΠΑΛΑΙΣΤΙΝΗ ΚΑΙ ΑΡΑΒΙΑ)

Εθνο-δημογραφική και κοινωνιολογική μελέτη

του

Δημήτρη Κ. Σαμάρη

Στην παρούσα εργασία διερευνάται, με βάση τα επιγραφικά κυρίως δεδομένα, το θέμα της θρακικής παρουσίας («διασποράς») στο ανατολικό τμήμα της ρωμαϊκής αυτοκρατορίας και συγκεκριμένα στις ρωμαϊκές επαρχίες Ασίας, Βιθυνίας - Πόντου, Γαλατίας, Καππαδοκίας, Λυκίας - Παμφυλίας, Κιλικίας, Συρίας, Ιουδαίας (Παλαιστίνης) και Αραβίας.

Ύστερα από τον εντοπισμό των Θρακών σε καθεμιά από τις παραπάνω ρωμαϊκές επαρχίες, επιχειρείται η μελέτη της ονοματοδοσίας τους, της μεταβίβασης των θρακικών τους ονομάτων από γενιά σε γενιά και γενικά της θρακικής ανθρωπωνυμίας. Η εργασία κλείνει με γενικά συμπεράσματα γύρω από την τοπογραφική κατανομή του θρακικού πληθυσμού στο χώρο που μελετήθηκε, την ερμηνεία του εθνο-δημογραφικού αυτού φαινομένου, το εθνικό και πολιτιστικό «περιβάλλον», στο οποίο ζούσαν οι θρακικοί πληθυσμοί, και τέλος τα αποτελέσματα της «συμβίωσής» τους με άλλα εθνικά πληθυσμιακά στοιχεία.

Έτσι, συμπεραίνεται ότι η πλειοψηφία των Θρακών απαντά στις δυο αρχαιότερες ρωμαϊκές επαρχίες της Ασίας και της Βιθυνίας - Πόντου και ειδικότερα στην παραλιακή ζώνη τους. Η θρακική παρουσία είχε πολιτικό χαρακτήρα στη Μ. Ασία και στρατιωτικό στις επαρχίες Συρίας, Παλαιστίνης και Αραβίας. Τέλος, η μακράιωνη «συμβίωση» των Θρακών με ελληνικά ή εξελληνισμένα πληθυσμιακά στοιχεία οδήγησε τελικά στο βαθμιαίο εξελληνισμό τους.

